

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

6-27-2008

02. Une communauté envoyée par Jésus-Christ. Règle provisoire des missionnaires du Très-Saint-Cœur de Marie (1840-1845)

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Repository Citation

de Mare, C. (2008). 02. Une communauté envoyée par Jésus-Christ. Règle provisoire des missionnaires du Très-Saint-Cœur de Marie (1840-1845). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/100>

This Chapitre VI is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

**Une communauté envoyée par Jésus-Christ
Règle provisoire
des missionnaires du Très-Saint-Cœur de Marie
(1840-1845)**

*Voici plusieurs extraits de la Règle provisoire, que Liber-
mann écrivit à Rome, en 1840 dans le contexte de ses démar-
ches en vue de l'approbation du projet de l'Œuvre des Noirs.
Ce premier texte a été corrigé et mis au point à La Neuville
au cours des premières années de la congrégation du Saint-
Cœur de Marie, et finalement imprimé en 1845. Il n'a jamais
reçu l'approbation formelle du Saint-Siège, mais il est por-
teur de l'esprit du P. Libermann, qui l'a harmonisé avec la
Règle de la congrégation du Saint-Esprit en 1849¹.*

**1^{re} partie, chapitre 1^{er}
de la Congrégation des missionnaires du Saint-Cœur de Marie,
de sa fin et des moyens de l'atteindre².**

1^o La congrégation des Missionnaires du très Saint-Cœur de Marie est une réunion de Prêtres, qui, au nom et comme envoyés de Notre-Seigneur Jésus-Christ, se dévouent tout entiers à annoncer son saint Évangile et à établir son règne parmi les âmes les plus

¹ Règlements de la Congrégation du Saint-Esprit sous l'invocation de l'Immaculé Cœur de Marie, ayant pour but de développer l'esprit de ses Constitutions, d'assurer le parfait accomplissement des devoirs qu'elles imposent à ses Membres, et de fixer dans ses détails son organisation & son administration (Paris, Gaume frères, libraires, rue Cassette, 4, 1849).

² N.D. II, pp. 235-237.

pauvres et les plus délaissées dans l'église de Dieu. De là les articles qui suivent :

- 2° Ils doivent se considérer comme des Apôtres envoyés de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà pourquoi ils doivent porter profondément gravées dans leurs cœurs et annoncer partout les saintes maximes de son saint Évangile ; faire connaître ses saints mystères et ses divines volontés à ceux qui les ignorent : attirer à lui les âmes qui se perdent et remplir d'amour et de sainteté ceux qui sont en bonne voie.
- 3° Ils ne perdront pas de vue que s'ils doivent établir l'amour et le règne de Jésus-Christ dans les autres, ils doivent à bien plus forte raison l'établir d'abord de la manière la plus solide et la plus parfaite dans leurs propres âmes.
- 4° Leur divin maître les envoie vers les âmes les plus pauvres ; aussi ne peuvent-ils entreprendre de missions que parmi celles qui sont les plus abandonnées et les plus délaissées.
- 5° Ils auront sans cesse devant les yeux qu'ils sont dévoués à ces pauvres âmes, se regardant comme leurs serviteurs, n'ayant de pensées, de désirs, d'occupation que pour leur salut.
- 6° Ils doivent sans cesse s'estimer infiniment au-dessous et infiniment indignes d'une si grande vocation et absolument incapables d'en remplir les grandes et divines fonctions. Ils mettront toute leur confiance dans le maître qui les envoie et tâcheront de faire tout ce qu'ils pourront pour correspondre le plus parfaitement possible aux grands desseins de Dieu sur eux.
- 7° Ils doivent vivre dans une grande union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ comme avec leur supérieur, leur père, leur souverain maître et leur chef. Ils se tiendront devant lui comme de bons disciples soigneux de l'écouter et de recevoir ses ordres en toutes choses. Ils lui obéiront avec foi et amour comme des enfants pleins du désir de lui être agréables en tout, et de le glorifier partout et toujours.

8° Leur vie sera une vie de foi, se tenant unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils le considéreront en toute chose comme la source, le principe et l'âme de toutes leurs œuvres. Il doit être leur lumière, leur vertu et leur amour. Ils doivent l'aimer en toutes choses, et toutes choses en lui et pour lui.

9° Sachant quelle est l'incompréhensible sainteté de cet adorable maître, ils doivent tendre de toutes leurs forces à la retracer en leur personne, imitant ses vertus au degré le plus parfait et ne disant jamais : c'est assez, afin que les hommes soient obligés de reconnaître en eux et dans leur conduite celui qui les envoie, le très saint, très aimable, très doux Seigneur Jésus leur maître.

10° Ils doivent être tellement remplis de l'esprit de sainteté de cet adorable maître, et agir tellement sous l'influence de la grâce divine que la répandant par leurs paroles et leurs actions ils en remplissent tous ceux avec lesquels ils auront des rapports.

Chapitre 2° **À qui la Congrégation est-elle consacrée ?³**

11° La Congrégation est consacrée en premier lieu à la très sainte Trinité, comme n'ayant d'existence que pour établir sa gloire premièrement dans ses propres membres et ensuite parmi tous les hommes avec lesquels ils seront en rapport, et surtout parmi ceux auxquels sa divine volonté les appliquera plus spécialement.

12° En second lieu nous appartenons et sommes entièrement consacrés à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous lui avons été donnés par son père pour l'œuvre dont sa divine volonté nous occupe. C'est lui qui nous envoie dans cette portion de sa vigne ; c'est lui qui nous communique sa grâce et sa puissance. Aussi, devons-nous travailler uniquement selon ses intentions et sous sa seule direction.

³ N.D. II, pp. 237-238.

13° Ces deux premières consécrationes sont essentielles à tout apostolat; mais ce qui nous distingue de tous les autres ouvriers qui travaillent dans la vigne du Seigneur, c'est une consécration toute spéciale que nous faisons de toute notre Société, de chacun de ses membres, de tous leurs travaux et entreprises au très Saint-Cœur de Marie, cœur éminemment apostolique et tout enflammé de désirs pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous le considérerons comme un modèle parfait du zèle apostolique dont nous devons être dévorés et comme une source abondante et toujours ouverte où nous devons le puiser. Nous y recourrons sans cesse avec la plus grande confiance, pour qu'il daigne épancher sur nous la tendresse maternelle qu'il ressent pour nous et nous obtenir une grande abondance de grâces pour nous et pour tous nos travaux.